



DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION DU PRESIDENT  
N°204/2025

**Objet** : Avenant n°1 – Marché public 2025-28 – Remaniement de la salle de repos du sous-sol de la CCPMB

**Auteur de l'acte** : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Communautaire au Président,

**Vu** les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021, n°2022/086 du 29 juin 2022 et n°2023/088 du 28 juin 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

**Vu** le marché initial 2025-28 relatif au remaniement de la salle de repos du sous-sol de la CCPMB, notifié le 03 juillet 2025 au prestataire ABBE JOSEPH SAS, pour un montant de 78 154,11 € H.T. / 93 784,93 € T.T.C.,

**Considérant** qu'en raison de la dépose de boiseries supplémentaires ainsi que la réalisation d'une chape, il est nécessaire de modifier le montant du marché,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer l'avenant n°1 relatif au marché public n°2025-28 d'un montant de 7 500.00 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 85 654,11 € H.T. / 102 784,93 € T.T.C.

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 074-200034882-20251125-ARE2025\_204-CC



Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le 25 NOV. 2025



**Le Président,  
Jean-Marc PEILLEX.**